



Date : 12 novembre 2018

Objet : Consultation-Nouvel établissement AFB / ONCFS

Suivi par :

Eric Brua, Bruno Mounier, Florian Geffroy, Arnaud Collin

Monsieur François de Rugy
Ministre de la Transition
Écologique et Solidaire
Hôtel Roquelaure
246, bd Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre d'État,

Vous avez bien voulu nous consulter par votre courrier du 15 octobre dernier sur la création d'un nouvel établissement unique pour la biodiversité reprenant les missions de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Nous vous remercions de votre démarche visant à recueillir les avis et les recommandations qui permettront au futur préfigurateur de ce nouvel établissement de conduire la concertation.

Les quatre réseaux d'espaces naturels protégés, Parc naturels régionaux de France, Conservatoires d'espaces Naturels et Réserves Naturelles et Rivages de France, agissent depuis plusieurs décennies au plus près du terrain, des collectivités et leurs élus, des acteurs locaux et de la population pour la protection de la nature et l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement et le développement durable des territoires.

Les élus locaux, les bénévoles et les 4000 salariés de nos équipes œuvrent au quotidien pour réussir la transition écologique. C'est sur le terrain que les décisions prises en matière de biodiversité trouvent leur expression ; c'est dans ce contexte que nos membres agissent chaque jour concrètement en contribuant à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs au plus près des réalités des filières socio-professionnelles et des citoyens.

Nous avons par ailleurs été activement mobilisés et engagés dans les travaux de préfiguration visant la création de l'Agence Française pour la Biodiversité à travers notre participation au Comité de pilotage qui avait été à l'époque mis en place par votre ministère.

Nous prenons acte de cette nouvelle ambition et souhaitons rappeler que nous appelions de nos vœux l'intégration de l'ONCFS au même titre que les quatre autres établissements dans le projet de création de l'AFB, dans le souci d'économiser un temps précieux pour toutes les parties prenantes du projet dans un moment de crise de la biodiversité.

Il est urgent de porter l'ambition d'un tel établissement à son niveau le plus haut pour faire face à cette crise historique et à celle du climat, toutes deux étant imbriquées.

Ce nouvel établissement doit apporter des réponses efficaces aux engagements internationaux de la France reflétés par la Loi pour la reconquête de la biodiversité dont la mise en œuvre n'est encore pas pleinement opérationnelle.

Nous souhaitons vous apporter quelques éléments de réflexions partagés par nos réseaux. Nous serons en mesure bien entendu de compléter et d'approfondir nos contributions dans le cadre des consultations du Préfigurateur que nous souhaitons rencontrer :

- il nous paraît primordial que la vision de ce nouvel établissement vise prioritairement la préservation, la gestion et la restauration des habitats et des écosystèmes permettant de soutenir la protection des espèces;
- il nous paraît tout aussi essentiel d'affirmer, au sein de la stratégie et des missions du nouvel établissement, une place majeure pour tous les espaces protégés ; ces derniers sont reconnus scientifiquement et mondialement comme une solution efficace pour maintenir la biodiversité et ralentir les effets du changement climatique ; dans cette optique, le réseau des espaces protégés en France métropolitaine et d'outre-mer doit être étendu, consolidé avec des moyens renforcés ;
- la gouvernance du futur établissement – en particulier son Conseil d'Administration et ses autres niveaux de gouvernance – doit laisser une réelle place aux gestionnaires d'espaces naturels qui sont en capacité de s'organiser pour une représentation collective. Cette future gouvernance ainsi que les modalités opérationnelles associées doivent s'entendre dans le respect des enjeux et des acteurs en toute neutralité. Nous sollicitons concrètement la représentation de nos réseaux dans le Conseil d'Administration par l'attribution *à minima* d'un siège pour le compte de nos Fédérations ;
- dans la continuité de l'état d'esprit de l'actuel AFB, il est primordial que le futur établissement ne fasse pas « à la place de » mais « en soutien » aux acteurs et aux dynamiques existants tant au niveau national qu'à l'échelle des territoires et cela en synergie avec des ARB efficaces. Il s'agira de créer un établissement cœur de réseau, fondé sur la reconnaissance du rôle de tous les acteurs, qui encourage, développe les effets de levier, ... ;
- le nouvel établissement devra être doté de moyens ambitieux en cohérence avec les enjeux et notamment pour permettre une contribution efficace à la mise en œuvre du plan gouvernemental pour la biodiversité de juillet 2018. Ces moyens ne doivent pas être mobilisés aux dépens des acteurs et des réseaux existants ;
- enfin, il nous semble important, pour maintenir la trajectoire et les ambitions, de garder, sans le modifier, le nom de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Nous prendrons part une nouvelle fois à la construction de cette future Agence, avec énergie et volonté en forgeant l'espoir d'une évolution aussi stable dans le temps qu'ambitieuse, bénéficiant d'un portage politique fort et de moyens dédiés à la hauteur des enjeux.

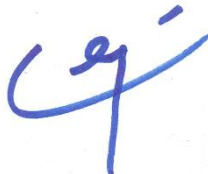
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'État, en nos sentiments les plus respectueux.

Michaël Weber




Président de la
Fédération des Parcs
Naturels Régionaux
de France

Christophe Lepine



Président de la
Fédération des
Conservatoires
d'Espaces naturels

Didier Réault



Président de Rivages
de France

Michel Metais



Président de Réserves
Naturelles de France